LETTRE DE VOS CONSEILLERS DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER

CLAUDE BAUCHET

THATSANAVANH BANCHONG

EDITION THAÏLANDE 22 JUIN 2021

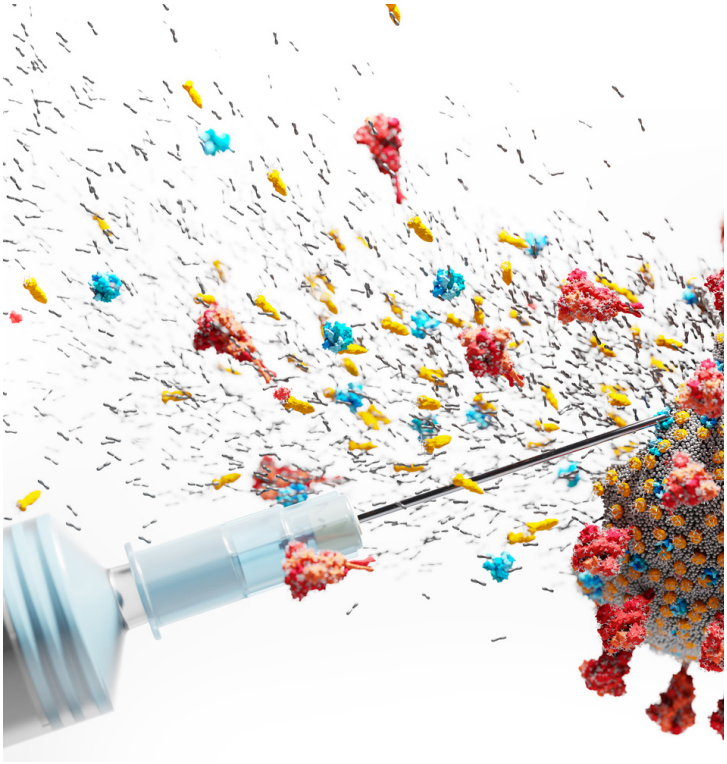

SOMMAIRE

Élection du président du Conseil Consulaire

L'aide sociale SOS (spéciale Covid)

Un simulateur pour calculer vos impôts

Informations utiles pour nos retraités

VACCINATION- INFORMATION DE DERNIÈRE MINUTE

Lors d'une réunion extraordinaire ce lundi 21 juin en matinée, notre Ambassadeur de France à Bangkok, Thierry Mathou, vient de nous confirmer la mise en place imminente de la première campagne de vaccination des ressortissants Français en Thaïlande.

Nous remercions notre Ambassadeur, notre Consul et toutes les équipes du Consulat qui ont œuvré depuis plusieurs semaines sans relâche afin d'obtenir les autorisations nécessaires pour importer dans le royaume plusieurs milliers de doses de vaccin contre le Covid-19 et maintenant de mettre tout en œuvre avec sérieux et compétence cette campagne de vaccination.

Ce programme de vaccination est ouvert à tous nos ressortissants français résidant en Thaïlande de 55 ans et plus, inscrits ou non au registre consulaire. Cette priorité est donnée à cette tranche d'âge considérée le plus à risque.

A ce stade nos compatriotes de moins de 55 ans ne sont pas éligibles à cette campagne. La question reste bien sûr d'actualité et nous solliciterons les autorités Françaises à parfaire leur action en mettant en place dès que possible, une campagne complémentaire afin de vacciner l'ensemble de nos compatriotes qui le souhaitent.

Les conjoints non français ne peuvent bénéficier de cette campagne qui n'est autorisée par les autorités thaïlandaises qu'au seul bénéfice des citoyens français.
La vaccination sera gratuite et utilisera le vaccin à une seule dose **« Johnson & Johnson »**. Des centres de vaccinations s'ouvriront à Bangkok et en province (Phuket, Chiangmai, Pattaya, Samui, HuaHin, Khonkaen et Udon).
Vous pourrez retrouver très prochainement sur le site Internet de l'ambassade de France à Bangkok les détails pratiques du déploiement de cette campagne vaccinale. Chaque compatriote éligible et intéressé doit donc s'inscrire via internet ou par téléphone auprès de l'un des 8 centres hospitaliers proposés.
La vaccination devrait démarrer dans quelques jours et s'étalera sur une période assez courte. Il est donc recommandé de vous inscrire au plus vite.
L'hôpital vous délivrera au terme de l'acte de vaccination un certificat en langues française, anglaise et thaïe.
Nous sommes également en contact avec notre Ambassade à Rangoun sur cette question et nous espérons qu'une solution similaire sera vite mise en place pour nos compatriotes vivant au Myanmar.
Vous pouvez consulter la communication de Mr Thierry Mathou, ambassadeur de France à Bangkok avec le lien suivant :
https://th.ambafrance.org/Message-de-monsieur-Thierry-Mathou-l-ambassadeur-de-France-en-Thailande

1/ ÉLECTION DU PRÉSIDENT DU CONSEIL CONSULAIRE

Comme nous vous l'avions annoncé une réforme est introduite pour ce nouveau mandat des Conseillers des Français de l'étranger. La présidence des Conseils Consulaires confiée jusqu'à fin Mai à l'Ambassadeur ou au Consul est maintenant transmise à l'un des quatre élus. Le vote a eu lieu ce vendredi 18 juin.

Après 3 tours de scrutin, **Mr Christian Chevrier vient d'être élu… au bénéfice de l'âge,** président du conseil consulaire Thaïlande-Birmanie. Ainsi va la loi ! Cette élection est aussi la conséquence d'une alliance - que les électeurs apprécieront…- entre Christian Chevrier représentant de la liste d'Union de la Droite et du Centre avec Eric Miné du Rassemblement National. Nos deux collègues ont donc refusé de tenir compte du vote populaire qui avait placé notre liste « SOLIDARITÉ ÉCOLOGIE ET DÉMOCRATIE » très largement en tête. Les deux autres voix se sont donc portées sur le nom de CLAUDE BAUCHET.

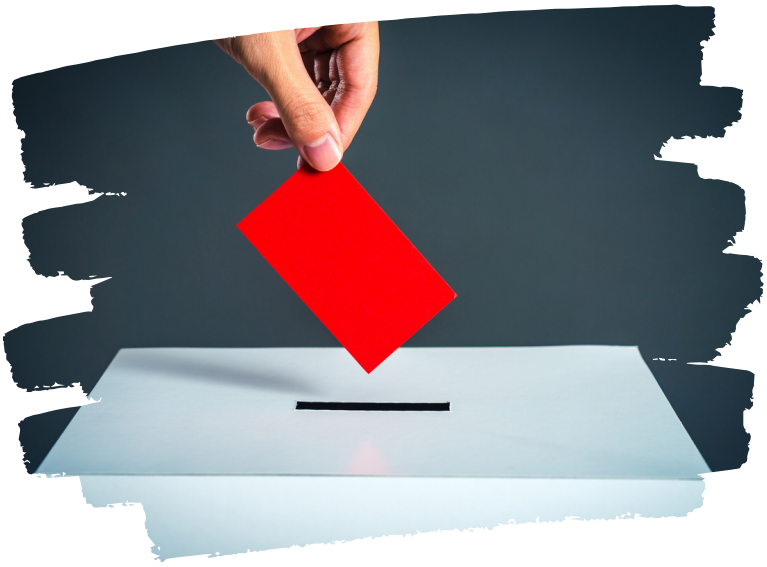

Le poste très honorifique de président ne donne pas plus de pouvoir sauf celui de représenter et de convoquer le Conseil Consulaire. Ainsi, fort de ce succès, Christian Chevrier aura bien l'honneur de se présenter à Paris, en Président du Conseil Consulaire de Thaïlande et de Birmanie. Nous ne doutons pas que notre nouveau président du conseil Consulaire saura répondre à nos futures sollicitations pour traiter ensemble des dossiers brûlants dans le cadre de notre mission au service des Français de Thaïlande et de Birmanie.

En tout état de cause, **nos compatriotes peuvent compter sur ses deux représentants de la liste « SOLIDARITÉ, ÉCOLOGIE ET DÉMOCRATIE », CLAUDE BAUCHET et THATSANAVANH BANCHONG soutenus par Français du Monde et les participants à notre liste pour continuer le travail et amplifier notre action pour essayer d'améliorer la situation des français résidant dans notre circonscription.**

2/ L'AIDE SOCIALE SOS (SPÉCIALE COVID) PROLONGÉE JUSQU'À LA FIN DE L'ANNÉE 2021.

En raison de la pandémie, le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères avait débloqué en avril dernier une enveloppe d'aide afin d'aider ponctuellement des Français établis à l'étranger qui avaient subi une perte de revenus liée aux conséquences de la crise sanitaire. Cette aide a été reconduite pour le reste de l'année dans les mêmes conditions.
Ces secours occasionnels de solidarité pourront être versés sur une base mensuelle que le demandeur en ait ou non déjà bénéficié, à condition de justifier que la baisse de Revenus est bien liée à l'épidémie de la Covid-19.
L'attribution du secours occasionnel de solidarité prend en compte les quatre critères suivants :

- **Nationalité française (ou enfants de nationalité française) ;**
- **Inscription au Registre mondial des Français établis hors de France ;**
- **Justification d'une perte ou d'une diminution conséquente des revenus liée à l'épidémie de la Covid-19 ;**
- **Votre foyer se trouve dans une situation financière qui ne lui permet plus de faire face aux dépenses de première nécessité (tels que la nourriture et les médicaments).**

En Thaïlande, le montant de cette aide ponctuelle est de 126.61 € pour le foyer et 84.41 € par enfant à charge.
En Birmanie, le montant de cette aide s'élève à 118,65 euros pour le foyer et à 79,10 euros par enfant.
Vous trouverez sur le site de l'Ambassade de BANGKOK (service aux citoyens > action sociale > aide spéciale Covid) tous les renseignements nécessaires et les documents à fournir.
Si vous résidez en Thaïlande et pensez pouvoir bénéficier de cette aide, vous devez vous adresser au service social de l'Ambassade de Bangkok : aides.bangkok-amba@diplomatie.gouv.fr
Pour nos résidents en Birmanie, vous devez soumettre votre demande à l'adresse de l'ambassade de France à Rangoun : admin-francais.rangoun-amba@diplomatie.gouv.fr.
Avec d'autres élus soutenus par Français du Monde nous demanderons que ce dispositif puisse perdurer pour les familles en grande difficulté sans limitation artificielle de demandes consécutives et nous proposerons une revalorisation de cette aide à environ 300 euros mensuels pour notre circonscription. Le Conseil Consulaire devra pouvoir contrôler les attributions de cette aide.

3/ UN SIMULATEUR POUR CALCULER VOS IMPÔTS

Les calculs de l'impôt selon le taux minimum ou le taux moyen sont particulièrement complexes. Pour vous simplifier la tâche je vous suggère d'utiliser le simulateur de l'association des Français de l'Étranger imposables en France (FDEIF) qui est accessible sur le site de l'association avec ce lien : http://fdeif.org
Ce simulateur va vous donner les montants d'impôt selon le taux minimum et taux moyen en tenant compte de votre situation familiale, du nombre d'enfants et vous permet d'intégrer vos revenus annexes (revenus fonciers, revenus à l'étranger)
Ainsi il vous est possible de calculer votre impôt selon les deux options : taux minimum ou taux moyen. Cela vous permet de ne pas être imposé dès le premier euro. Dans les deux méthodes la première tranche à 0% n'est pas imposable, la seconde à 12% est dite libératoire donc tout ce qui rentre dans cette tranche ne peut pas être imposé à plus de 12%. C'est précisément cet avantage que la loi fiscale de 2019 portée par notre députée Anne Genetet voulait abroger ! Grâce à quelques contribuables avertis et leurs associations, un moratoire a d'abord été appliqué en 2019 et 2020 puis finalement cette proposition de Mme Genetet a été annulée pour 2021.Mais il convient de toute évidence de rester vigilant !

Vous souhaitez contacter votre centre des impôts des non-résidents :
10 rue du Centre TSA 10010 NOISY-LE-GRAND CEDEX 93465 France, alors évitez le téléphone et privilégiez la messagerie depuis votre espace personnel du site des impôts : https://cfspart.impots.gouv.fr
Si après plusieurs courriers ou messages « web » de votre part, ceux-ci sont restés sans réponse alors envoyez un mail détaillant votre problème au conciliateur de Noisy : dinr@dgfip.finances.gouv.fr
Et si après deux mois la surdité a aussi gagné le conciliateur de Noisy, mais seulement après deux mois, envoyez un mail au conciliateur de Caen. Celui-ci devrait agir : mediateur@finances.gouv.fr

4/INFORMATIONS UTILES POUR NOS RETRAITÉS (CERTIFICATS DE VIE, NOUVEAUTÉS À UNION RETRAITE)

- **Autorités habilitées à certifier notre existence en THAILANDE ;**

Grâce à l'action concertée de vos élus et de notre Ambassade en Thaïlande, L'UNION RETRAITE a accepté le principe d'accorder à nouveau aux autorités locales thaïlandaises (mairie, police, immigration) la possibilité de signer le certificat de vie de nos compatriotes retraités. Le Consulat de France à Bangkok proposera une traduction du certificat d'existence afin qu'un document en langue thaïe puisse être fourni en appui de l'imprimé officiel habituel. D'autre part notre Consul et nos Consuls honoraires accepteront toujours de signer ces certificats en particulier pour nos compatriotes qui rencontrent des difficultés à le faire par leur autorité locale.
Attention le retour à cette procédure ne sera effectif qu'à partir de la date qui sera prochainement communiquée. Dans l'attente le Consulat (et les Consuls honoraires) sont encore les seuls dépositaires de ce pouvoir de valider nos certificats d'existence.

- **Nouveautés du service UNION RETRAITE**

Depuis le début du mois de juin, un service d'aide et d'accompagnement est mis à la disposition des utilisateurs du service en ligne. Vous pouvez y accéder, sans vous connecter à votre compte, en cliquant ici : https://aide.info-retraite.fr/mce. Cet outil devrait vous guider pour résoudre la plupart de vos problèmes. Pour les cas plus complexes, un formulaire de demande d'assistance est proposé afin de recueillir la réclamation du retraité et assurer son traitement directement par le gestionnaire du contrôle d'existence ou, le cas échéant, par le régime de retraite idoine.
D'autre part l'information, par courrier ou sur le compte retraite, relative aux motifs du rejet du certificat évolue à compter de juillet : le motif précis sera communiqué à l'assuré (ex : « L'autorité n'est pas compétente pour valider votre certificat de vie ») afin de lui permettre de corriger sa déclaration.

TOUJOURS À VOTRE ÉCOUTE

Fidèle à notre engagement d'être à votre écoute et dans l'attente de pouvoir à nouveau vous rencontrer lors de réunions dans toutes les régions de notre circonscription Thaïlande-Birmanie, nous vous proposons dès le mois prochain des rendez-vous personnels en ligne.

Si vous souhaitez nous poser une question, présenter un problème, une suggestion... il suffit de vous inscrire dès maintenant via le lien ci-dessous.

https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSev5De4W4IJ5HSmF1s0ZI82nTQYpiZ4ifAmiKt3VRJgf9-8_g/viewform?usp=pp_url

A très bientôt.

CLAUDE BAUCHET
Email : bauchet@loxinfo.co.th
Tel : 081 844 7747 (+66 81 844 7747)
WhatsApp et Signal disponibles

THATSANAVANH BANCHONG
Email : tbanchongcc@gmail.com
Tel : 087 706 5030 (+66 87 706 5030)
WhatsApp disponible